

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize le Six octobre à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

ORDRE DU JOUR

- statut de la fonction publique territoriale : Définition des critères d'appréciation annuelle du personnel (décret 2014-1526 du 16/12/2014)
- SDEC : étude préliminaire- effacement des réseaux
- SDEC : révision des statuts
- travaux divers : état d'avancement
- Questions diverses

Etaient présents :

M. Yves GAUQUELIN - M. Michel LEGRAND - Mme. Jacqueline LEMARQUAND- M. Daniel VAUVERT- Mme Anick PLOUHINEC- M Alain BRILLAND -Mme Virginie MAILLARD - Mme Sylvie ROSELLO - M Alain BALLAY- Mme Laurence RONCO

Absents excusés Mme Laurence GRENEU ayant donné procuration à M. Yves GAUQUELIN

Absents : M Samuel MARIE - Mme Christelle LEPETIT- Mme Marie Claire LETOUZE - M Olivier DEVAUX.

SECRETARE : M. DANIEL VAUVERT

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté la présence du quorum. Le compte-rendu du conseil du 12 septembre est approuvé à l'unanimité et le registre signé par les membres présents.

- statut de la fonction publique territoriale : Définition des critères d'appréciation annuelle du personnel (décret 2014-1526 du 16/12/2014)

Suite au décret sus visé le maire expose qu'il a fallu mettre en place une fiche de poste pour déterminer de façon très détaillée l'emploi occupé par chaque agent de la commune, ainsi que la définition des critères d'appréciation annuelle du personnel, lesquels feront l'objet d'un entretien professionnel mené par le supérieur hiérarchique avec l'agent. Après lecture de la proposition de délibération relative aux critères retenus cette dernière est adoptée à l'unanimité.

Délibération officielle :

Considérant qu'il convient de fixer les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire territorial et des agents contractuels au terme de l'entretien professionnel annuel :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** à l'unanimité que les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires et des agents contractuels de la commune au terme de l'entretien porteront sur :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
- Les compétences professionnelles et techniques ;
- Les qualités relationnelles ;
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur (organiser – faire des propositions).

- SDEC : étude préliminaire- effacement des réseaux

M le Maire présente au conseil le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunications, de la rue du Bac du Port à BASLY.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à la somme de **232 480,54€ TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 55% et 100% pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 55% (avec dépense prise en compte plafonnée à 75€ par ml de voirie) et 40% sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, le coût de la participation communale est estimée à **92 908,88€** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Le plan de financement proposé par le SDEC à la commune est un étalement sur 10 ans, ce qui représente une annuité de 11 171,49€ à payer en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire s'est renseigné auprès de la Caisse d'Epargne qui propose un prêt de 92000 euros assorti d'un taux de 1,03% ce qui représente une annuité de 9729,19€ sur 10 ans d'où une différence entre les 2 propositions de prêts de 14 427,50€, économie importante pour le budget communal. De ce fait, le procédé du financement sous forme de « fonds de concours » en section d'investissement est proposé.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement.
- Souhaite le début des travaux pour la période du **3^e trimestre 2017**
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide du paiement de sa participation financière par **un fonds de concours en section d'investissement**
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 5812,01€
- Autorise le maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prend bien note que le coût du projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.
- D'accepter le principe de financement par un prêt bancaire souscrit par la commune.

- SDEC ENERGIE : révision des statuts

Monsieur le maire expose que le contexte législatif et réglementaire, en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme celui de l'organisation territoriale, nécessite l'adaptation des statuts du SDEC ENERGIE dont la commune de BASLY est adhérente.

Lors de son assemblée du 6 septembre 2016, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adaptation des nouveaux statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Monsieur le maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité Syndical du SDEC ENERGIE.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte les nouveaux statuts du SDEC ENERGIE.

- travaux divers : état d'avancement

Goudronnage et aménagement cour mairie (mise aux normes A.D.A.P.) :

Les travaux concernant la mise en conformité de l'accès de la Mairie aux PMR (personnes à mobilité réduite) seront réalisés courant octobre et terminés avant la cérémonie du 11 novembre. Pendant le temps des travaux la cour de mairie sera fermée au public et un accès par fléchage sera mis en place pour desservir la mairie, en passant par le cimetière, et une information sera faite auprès de la population.

Mur Ecole :

Les travaux pour le soutènement de la clôture de l'école seront réalisés durant les vacances scolaires.

Lotissement Le Hottot – plaques de rues :

Après accord des propriétaires concernés, les panneaux de rue du lotissement du Hottot seront installés demain par le personnel communal.

Panneau de Basket

Le panneau de basket non réparable par un serrurier pour des raisons de sécurité sera remplacé par un neuf.

Interdiction de produits phyto sanitaires :

Nous avons reçu en mairie un mail du maire de Colomby /Anguerny proposant une réunion le 5 novembre avec nos collègues d'Anisy pour assister à une démonstration de matériel pour le traitement des mauvaises herbes.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part de :

- la proposition de la Fondation du Patrimoine en Normandie qui a pour vocation de valoriser le patrimoine de nos villages, coût de l'adhésion 100€/an. Le conseil à l'unanimité ne souhaite pas adhérer à cette fondation.
- Son souhait de se renseigner sur la possibilité de pouvoir bénéficier des services de personnes condamnées à un TIG (travail d'intérêt général) pour une aide ponctuelle pour seconder le personnel communal lors de certaines périodes d'activités intenses.

Mme Annick PLOUHINEC

- confirme la date du 31 octobre pour l'exposition des citrouilles pour Halloween. A cet effet, elle demande qui peut être présent pour 14 heures pour l'installation de la salle. Mmes MAILLARD, ROSELLO et M. BRILLANT se proposent pour cette mise en place.
- L'Office de Tourisme de Cœur de Nacre demande de lui fournir les dates des manifestations qui auront lieu sur la commune afin de pouvoir établir le bulletin des événements sur Cœur de Nacre
- Le club de foot lui a fait part d'un problème rencontré avec l'éclairage du terrain. Réponse : nous allons nous renseigner pour savoir quel est ce problème afin de pouvoir intervenir.

De même le club demande s'il est possible d'installer des panneaux publicitaires sur le pourtour du terrain de foot. Réponse : Nous allons nous renseigner si il faut des autorisations spécifiques pour cette publicité.

M Daniel VAUVERT

Les derniers travaux ont été réalisés dans la salle mise à la disposition de l'association Basly'mouv : le meuble évier a été posé et raccordé. Suite à cette installation il faudra prévoir le remplacement du ballon d'eau chaude plein de calcaire, ce dernier laissant passer l'eau chaude difficilement. Un devis a été demandé pour son remplacement.

Mme Jacqueline LEMARQUAND

Confirme la date du lundi 10 octobre pour les commandes de fuel, la permanence aura lieu en mairie de 17H00 à 19H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45

Prochaine réunion du Conseil Municipal le lundi 14 novembre à 20H00

